

# Crédit de Fr. 300'000.- HT des Services industriels pour des travaux liés à un projet industriel

## 1. INTRODUCTION

La société Humard Automation SA entend développer ses activités sur son site de Delémont. Pour ce faire, la construction d'une station transformatrice est impérative. Une séance a eu lieu le 9 mars dernier en ses locaux. C'est la raison pour laquelle cette demande de crédit n'a pas pu être intégrée à la précédente, présentée au Conseil de Ville en mars 2015. A noter que cette demande de crédit est une nouvelle installation. Elle ne peut donc pas être financée par les crédits-cadres pour l'entretien des réseaux votés par le Conseil de Ville lors de sa séance du mois de novembre 2014.

## 2. PROJET

Il s'agit de construire une station transformatrice standard d'une puissance de 1'000 kVA et de raccorder cette station par ligne existante entre la station « Rossemaison » et la station « Elu ». Les travaux de génie civil relatifs à cette construction font partie de la demande de crédit. Vu la charge de travail du Service électrique avec tous les travaux en cours cette année, la présente demande de crédit prévoit la sous-traitance complète de cette construction.

## 3. MONTANT DU CREDIT ET FINANCEMENT

Le montant du crédit nécessaire à ces travaux est de Fr. 300'000.- (hors TVA) et se résume comme suit :

- nouvelle station transformatrice « Humard »	Fr. 120'000.-
- travaux de génie civil pour station « Humard »	Fr. 50'000.-
- raccordement 16'000V station « Humard »	Fr. 35'000.-
- raccordement basse tension (BT) du bâtiment	Fr. 50'000.-
- montage et mise en service par société tierce	Fr. 40'000.-
- divers et imprévus et pour arrondi	Fr. 5'000.-
<b>TOTAL HT</b>	<b>Fr. 300'000.-</b>

Le crédit se base sur un prix du cuivre au cours du 17 mars 2015. Il sera indexé au cours du cuivre le jour de la commande. Ce crédit sera financé par voie d'emprunt et sera amorti sur une durée moyenne de 50 ans.

Le taux d'intérêt prévisible sur une longue durée étant de 3 %, la charge financière de cet emprunt sera de Fr. 15'000.- par année. L'autofinancement est dans tous les cas garanti par la contribution de raccordement, ainsi que la rémunération pour l'utilisation du réseau qui tient compte de tous les investissements.

## 4. PLANIFICATION / CALENDRIER

La réalisation des travaux est prévue en 2015.

## 5. PREAVIS DES COMMISSIONS ET CONCLUSION

La Commission de l'énergie et des eaux et la Commission des finances ont préavisé favorablement cet objet. Le Conseil communal invite le Conseil de Ville à accepter la demande de crédit et à voter l'arrêté s'y rapportant.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

La chancelière :

Damien Chappuis

Edith Cuttat Gyger

## **ARRETE DU CONSEIL DE VILLE**

---

Le Conseil de Ville de la Commune municipale de Delémont

- vu :
  - le rapport du Conseil communal du 11 mai 2015 ;
  - les dispositions de l'art. 29, al. 18 et 22 du Règlement d'organisation de la Commune municipale ;
  - le préavis favorable de la Commission de l'énergie et des eaux et de la Commission des finances ;
- sur proposition du Conseil communal ;

### **arrête**

1. Le crédit de Fr. 300'000.- HT des Services industriels pour des travaux liés à un projet industriel est accepté.
2. Ce crédit est financé par voie d'emprunt.
3. Cette décision est soumise au référendum facultatif.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

La présidente :

La chancelière :

Jeanne Beuret

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 1<sup>er</sup> juin 2015